



Formation protection contre les chutes de hauteur

Public Concerné :

Personnel amené à réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Objectifs :

- Evaluer les risques face à un travail en hauteur.
- Choisir les méthodes de travail adaptées à l'environnement.
- Connaître l'utilisation du harnais de sécurité.

Contenu de la formation (4 heures) :

- Les risques de chute de hauteur.
- Réglementation.
- Les moyens de protection collective.
- Les moyens de protection individuelle.
- Les différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes de hauteur
- Règles générales d'utilisation du harnais et contrôles.
- Démonstration du port d'un harnais.



Méthodes pédagogique :

- Théorie : exposé-débat.
- Pratique : démonstration port du harnais.

Budget :

52 500 CFP HT pour un groupe de maximum 10 stagiaires en session intra-entreprise



CAPSE >> est organisme de formation professionnelle continue agréé DFPC.
>> est centre agréé du Centre National de Prévention et de Protection pour la zone Pacifique

CAPSE NC // 3 Rue Dolbeau // ZI Ducos // BP 12377 // 98802 Nouméa Cedex // Tel : 25 30 20 // Fax : 28 29 10

CAPSE NORD // Lot 50 // Lot Municipal // BP 318 // 98825 Pouembout // Tel / Fax : 42 41 40

Email : capse.nc@capse.nc // Site internet : www.capse.nc // www.cnpp.com